

UNIVERSITÉ DE FRIBOURG - SUISSE
FACULTÉ DES LETTRES - DÉPARTEMENT DES LANGUES ET LITTÉRATURES

Département d'Espagnol

Master of Arts en Langues et Littératures

PROGRAMME D'ÉTUDES APPROFONDIES (90 ECTS)

PLAN D'ÉTUDES

1. Description générale

Le présent plan d'études suit le *Règlement de la Faculté des lettres du 11 mai 2006* pour l'obtention du Master of Arts et les *Directives du 23 avril 2009* (Etat au 26 septembre 2013) concernant l'évaluation des prestations d'études.

Ce plan d'études a pour objectif d'approfondir la formation de l'étudiant-e dans les quatre volets suivants, dont les bases ont été établies au niveau *bachelor* :

- Connaissance des diverses littératures hispaniques dans leur évolution historique et culturelle ainsi que dans leurs rapports mutuels.
- Étude de la langue espagnole dans son développement historique et dans ses variétés (en Espagne, en Amérique latine, aux Etats Unis et en Afrique), la perspective étant double et complémentaire : philologique et linguistique.
- Analyse de la modernité littéraire et linguistique : l'émergence de vingt pays indépendants et leur insertion dans la modernité pose de nombreux défis de méthodologie d'analyse sur lesquels une réflexion systématique devient nécessaire.
- Compétence technique de documentation et de recherche afin de prolonger dans la vie professionnelle la formation reçue pendant les études universitaires.

Un accent tout particulier est ainsi mis sur les multiples aspects de la recherche dérivés de sa complexité propre et de la diversité d'un champ d'études qui s'étend sur trois continents mettant en contact des traditions, des cultures et des modalités langagières très variées. A cet égard, le rôle des séminaires de module est considéré comme fondamental de même que le mémoire de *master*.

La réussite dans ce plan d'études présuppose la validation de 60 crédits ECTS ainsi que la rédaction et la soutenance avec succès d'un mémoire de *master* traitant d'un sujet en relation avec le contenu du plan d'études. La charge de travail correspondant au mémoire est de 30 crédits ECTS.

Il y a la possibilité de suivre en plus un programme à 30 crédits ECTS, soit dans le Département d'Espagnol (*Programme de spécialisation MA à 30 ECTS*) ou dans un autre Département (programme d'études secondaires).

Le Master en Espagnol (avec niveau de langue C2 attesté) peut donner accès à la formation pour l'obtention du DEEM (Diplôme d'Enseignement pour les Écoles de Maturité)¹. Une formation réussie et attestée par des résultats conséquents ouvre la voie à la réalisation d'un doctorat, à l'enseignement et à la recherche universitaires.

Par ailleurs, la formation ici suivie débouche sur de nombreuses autres possibilités professionnelles : enseignement dans les écoles du niveau secondaire, dans les écoles privées et dans les entreprises ; métiers d'écriture tels que journalisme, publicité, traduction littéraire et technique, industrie du livre (édition, administration et commerce), bibliothéconomie ; mais également diplomatie, banque, hôtellerie et tourisme, relations publiques, interprétation, management culturel, muséographie, organisations internationales, administration publique et privée, entreprises des nouvelles technologies, etc.

Il est possible de commencer les études au semestre d'automne (septembre-décembre) ou au semestre de printemps (février-mai). Concernant la durée des études, le programme de *master* en espagnol (plan d'études à 90 crédits + plan d'études à 30 crédits) peut être étudié en 4 semestres. La langue d'enseignement est l'espagnol.

2. Structure du plan d'études

Ce plan d'études est construit en 5 modules dont 4 doivent être suivis. Deux modules sont obligatoires : le M1 (*Histoire des littératures hispaniques*) et le M3 (*Histoire de la langue*). L'étudiant-e choisira les deux autres parmi les trois restants : M2, M4 et M5. Chaque module contient un cours et un séminaire (6 et 9 crédits respectivement) et permet ainsi de valider 15 crédits.

Sauf exception particulière, la durée des cours et des séminaires est d'un semestre. Les deux enseignements d'un même module peuvent être suivis dans des semestres différents.

¹ Pour des renseignements complémentaires, prière de consulter le *Règlement du 10 avril 2014 de la voie d'études et règlement d'examen pour l'enseignement au degré secondaire II* ainsi que le *Règlement d'exécution du 2 décembre 2014*.

Les crédits ECTS correspondant à la charge de travail prévue pour un module sont validés lorsque l'étudiant-e a accompli dans le module concerné l'ensemble des exigences requises. La valeur des crédits est indivisible : aucune attribution partielle de crédits n'est possible à l'intérieur d'un module.

Un-e étudiant-e inscrit-e à ce plan d'études pourra acquérir jusqu'à un maximum de 18 crédits dans une autre université et notamment lors d'un séjour linguistique dans un pays hispanophone. Concernant les enseignements à suivre, l'accord préalable du Département d'Espagnol sera nécessaire. Celui-ci transposera dans son système de validation les notes et les crédits ainsi obtenus par l'étudiant-e (il est possible que des travaux complémentaires d'ajustement soient exigés).

DÉPARTEMENT D'ESPAGNOL
PROGRAMME D'ÉTUDES APPROFONDIES (90 ECTS)

Tableau récapitulatif

Nom du module	Unité d'enseignement	ECTS Unité	ECTS Module
---------------	----------------------	------------	-------------

Modules obligatoires : M1 et M3. Modules à choix (2 sur 3) : M2, M4 et M5

M1: <i>Historia de las literaturas hispánicas</i>	C: Literatura española/hispanoamericana en su contexto histórico	6	15 ECTS
	S: El autor en su obra: estudio de textos	9	

M2: <i>Alteridades literarias y culturales</i>	C: Literaturas iberoamericanas en relación	6	15 ECTS
	S: Problemáticas transnacionales en las letras hispanas	9	

M3: <i>Historia de la lengua</i>	C: La lengua española en su evolución	6	15 ECTS
	S: Prácticas de crítica textual	9	

M4: <i>Lingüística española actual</i>	C: El sistema lingüístico: teorías y praxis	C o E = 6	15 ECTS
	E: Ejercicio de investigación aplicada		
	S: Análisis lingüístico del discurso		

M5: <i>Estudios teatrales</i>	C: Teatro hispánico: proceso y variantes	6	15 ECTS
	S: Críticas y prácticas teatrales	9	

Memoria de Máster (30 ECTS)

3. Descriptif des modules

M1 : Historia de las literaturas hispánicas (15 crédits)

Le module est composé d'un cours et d'un séminaire. L'objectif du cours est d'approfondir la formation que l'étudiant-e a commencé à obtenir au niveau *bachelor* afin de posséder une connaissance suffisamment vaste et solide de la littérature espagnole et de celle de l'Amérique hispanique concernant les périodes, mouvements, genres littéraires, écoles et générations les plus remarquables de leur histoire. Le séminaire permet d'acquérir les outils nécessaires pour examiner la signification réelle de l'œuvre d'un auteur déterminé à l'intérieur de cette histoire.

Les évaluations du module se feront par unité d'enseignement et seront indépendantes : aucune compensation ne sera possible. Le cours (6 crédits) donnera lieu à une évaluation écrite à la fin du semestre dans lequel l'étudiant-e a suivi l'enseignement. La validation du séminaire (9 crédits) comporte trois volets : une participation active aux séances de travail, un exposé oral pendant le semestre et un travail écrit rendu après la fin du semestre. Dans certains séminaires, un dossier d'exercices pourrait remplacer ou accompagner l'exposé oral : cette possibilité sera annoncée au début du semestre.

M2 : Alteridades literarias y culturales (15 crédits)

Également composé d'un cours et d'un séminaire, ce module a pour but de réfléchir aux problématiques communes à l'Espagne (et plus largement à la Péninsule Ibérique) et à l'Amérique latine : récits fictionnels et factuels, essais, courants de pensée, métropoles et autres lieux de culture constituent les centres d'intérêt principaux du cours. Le séminaire se propose d'étudier un choix précis de textes relevant de cette problématique, extrêmement riche et complexe, pour essayer de la comprendre avec rigueur et précision.

Les évaluations du module se feront par unité d'enseignement et seront indépendantes : aucune compensation ne sera possible. Le cours (6 crédits) donnera lieu à une évaluation écrite à la fin du semestre dans lequel l'étudiant-e a suivi l'enseignement. La validation du séminaire (9 crédits) comporte trois volets : une participation active aux séances de travail, un exposé oral pendant le semestre et un travail écrit rendu après la fin du semestre. Dans certains séminaires, un dossier d'exercices pourrait remplacer ou accompagner l'exposé oral : cette possibilité sera annoncée au début du semestre.

M3 : Historia de la lengua (15 crédits)

L'étude de la langue espagnole est abordée dans ce module sous une perspective diachronique et comparatiste à travers les relations de l'espagnol avec les autres langues romanes, du Moyen Âge à

nos jours. L'étudiant-e obtient dans le cours une information abondante et étayée sur les différentes étapes, niveaux et rapports multiples qui ont construit l'histoire de cette langue. Le séminaire lui permet de préciser sa connaissance par des documents soigneusement sélectionnés, pour l'analyse desquels, il/elle acquiert les compétences nécessaires pendant le semestre.

Les évaluations du module se feront par unité d'enseignement et seront indépendantes : aucune compensation ne sera possible. Le cours (6 crédits) donnera lieu à une évaluation écrite à la fin du semestre dans lequel l'étudiant-e a suivi l'enseignement. La validation du séminaire (9 crédits) comporte trois volets : une participation active aux séances de travail, un exposé oral pendant le semestre et un travail écrit rendu après la fin du semestre. Dans certains séminaires, un dossier d'exercices pourrait remplacer ou accompagner l'exposé oral : cette possibilité sera annoncée au début du semestre.

M4 : *Lingüística española actual* (15 crédits)

Sans oublier l'évolution de la langue espagnole aux cours des siècles passés, ce module (et en premier lieu le cours qui en fait partie), met l'accent sur ses structures et ses variations actuelles dans l'ensemble des pays hispanophones. Il tient particulièrement compte du fait que la connaissance du contexte culturel et historique reste nécessaire pour la compréhension et l'explication des phénomènes langagiers observés. Le séminaire portera sur l'étude d'un type ou d'une variante du discours à partir des documents actuels en s'appuyant sur l'outillage technique acquis pendant le semestre.

Le champ d'étude étant très vaste et multipliant les perspectives pour l'aborder, l'étudiant-e a la possibilité de suivre un cours et un séminaire ou bien de se concentrer sur la recherche. Dans ce cas, il/elle suivra le séminaire et présentera au responsable du cours un projet de recherche appliquée et rédigera de manière autonome un travail écrit sur sa recherche. Celle-ci devra être en rapport avec une pratique langagière de l'espagnol actuel : linguistique contrastive, lexicologie contemporaine, langues en contact, néologismes, langue et moyens de communication, parmi d'autres. Le délai pour la reddition du travail sera fixé par l'enseignant une fois le projet de recherche approuvé. Cet exercice de recherche donne droit au même nombre de crédits que le cours (6), dont l'évaluation, écrite, a lieu à la fin du semestre.

La validation du séminaire (9 crédits) comporte trois volets : une participation active aux séances de travail, un exposé oral pendant le semestre et un travail écrit rendu après la fin du semestre. Dans certains séminaires, un dossier d'exercices pourrait remplacer ou accompagner l'exposé oral : cette possibilité sera annoncée au début du semestre.

M5: Estudios teatrales (15 crédits)

Composé d'un cours et d'un séminaire, ce module continue la formation initiée au niveau *bachelor* avec le module *Théâtre hispanique* (voir les plans d'études à 120 et à 60 crédits). Le cours permet d'élargir les connaissances de l'étudiant-e en histoire de la production théâtrale espagnole et hispano-américaine, de leurs relations mutuelles ainsi que de leurs contacts avec le théâtre d'autres langues et cultures. On y prête une attention particulière aux formes théâtrales dites canoniques, sans oublier les productions avant-gardistes, populaires, ethniques et autres. En plus de pratiquer la critique textuelle, le séminaire fournit des compétences d'analyse, réfléchit sur la manière d'en acquérir d'autres permettant une approche rigoureuse des manifestations novatrices et, le cas échéant, encourage même l'exercice de création théâtrale.

Les évaluations du module se feront par unité d'enseignement et seront indépendantes : aucune compensation ne sera possible. Le cours (6 crédits) donnera lieu à une évaluation écrite à la fin du semestre dans lequel l'étudiant-e a suivi l'enseignement. La validation du séminaire (9 crédits) comporte trois volets : une participation active aux séances de travail, un exposé oral pendant le semestre et un travail écrit rendu après la fin du semestre. Dans certains séminaires, un dossier d'exercices, la participation à une production théâtrale (ou l'ensemble des deux) pourrait remplacer ou accompagner l'exposé oral. La modalité choisie sera annoncée au début du semestre.

Mémoire de master (30 crédits)

Le mémoire de *master* traite d'un sujet en rapport avec le programme d'études approfondies et en relation avec un de ses cours ou/et séminaires. Le/La candidat-e doit être capable de réunir la bibliographie et les sources correspondant au sujet choisi, d'en faire une synthèse critique et d'en dégager une problématique de recherche. La soutenance orale lui permet de justifier la méthodologie employée et la démarche suivie, de répondre aux questions soulevées par le mémoire et, plus généralement, de montrer ses connaissances dans le champ disciplinaire concerné. Tous les modules du programme d'études suivi doivent être validés avant de déposer le mémoire au Décanat de la Faculté.

Si l'admission à la soutenance lui a été refusée, le/la candidat-e est autorisé-e à remanier son mémoire. Un deuxième refus équivaldrait à un échec définitif. Le même principe s'applique à la soutenance orale lorsque la note reçue est insuffisante. L'examen de *master* est réussi lorsque la note du mémoire et la note de la soutenance sont égales ou supérieures à 4. Un échec définitif empêche la poursuite des études dans la même voie d'études (arts. 30 et 31 du *Règlement du 11mai 2006*).

4. Évaluation des prestations

Chaque cours est validé, de manière indépendante et sans possibilité de compensation, par un examen écrit proposé à la fin du semestre et réussi avec un minimum de 4 points et un maximum de 6. Les crédits des séminaires seront attribués après une prestation jugée satisfaisante et qui comporte trois volets : participation active, présentation orale et travail écrit rendu après la fin du semestre. Une présence régulière aux cours et aux séminaires est obligatoire : trois absences injustifiées entraînent la non-validation d'un enseignement. Le/La responsable de l'enseignement (le cas échéant, le responsable du Département) décide du caractère justifié des absences.

La validation d'un module présuppose la réussite de l'étudiant-e dans chacune des unités d'enseignement qui en font partie. La moyenne du module sera calculée sur la base des validations qui ont reçu une qualification numérique (entre 4 et 6). On ne pourra pas accorder la validation d'un enseignement d'un module en remplacement de celui d'un autre module. Également, un cours ne pourra pas être validé à la place d'un séminaire ou vice-versa.

L'inscription via le système informatique en vigueur est obligatoire pour suivre un cours ou un séminaire dans notre Faculté, de même que pour se présenter à un examen, toujours en respectant les délais annoncés par le Décanat. Concernant les séminaires, il est en plus recommandé de s'annoncer auprès de l'enseignant-e avant le début du semestre afin de réserver une place et d'éviter ainsi le risque de devoir différer sa participation audit séminaire.

Un examen ayant donné lieu à un échec peut être répété encore deux fois, l'étudiant-e devant se réinscrire à chacune des tentatives. L'examen doit être réussi au plus tard à la quatrième session qui suit la date d'inscription au cours, sous peine d'échec définitif. Par ailleurs, l'absence à un examen pour lequel l'étudiant-e s'est inscrit-e équivaut à un échec, sauf cas de force majeure. Dans ce cas, il/elle doit en informer par écrit le secrétariat du Département au plus tard une semaine après la date de l'examen. Le Département décide du caractère justifié de l'absence (arts. 3 et 4 des *Directives du 23 avril 2009*).

Sauf exception particulière précisée par l'enseignant-e, le délai maximal pour la reddition des travaux de séminaire est de trois mois à partir de la fin du semestre dans lequel le séminaire a été suivi. Le séminaire devra être réussi, au plus tard, le 1^{er} septembre s'il a été suivi pendant le semestre d'automne précédent, et le 1^{er} février s'il a été suivi pendant le semestre de printemps précédent.

5. Dispositions transitoires

Ce plan d'études entre en vigueur dès la rentrée académique d'automne 2016 : les étudiant-e-s qui débutent leurs études à l'Université de Fribourg lors dudit semestre y sont soumis sans exception.

Ceux qui ont commencé leur cursus universitaire entre le semestre d'automne 2015 et le semestre de printemps 2016 ont la possibilité de continuer dans l'ancien plan ou d'adopter le nouveau avant le début du semestre de printemps 2017.

En principe, les étudiant-e-s inscrit-e-s à l'université de Fribourg avant le semestre d'automne 2015 n'ont pas la possibilité de changer de plan d'études. Cependant, des exceptions dûment motivées pourront être prises en considération.

Approuvé par le Domaine d'études Espagnol le 6.10.2015

Approuvé par le Conseil du Département des langues et littératures le 22.10.2015